

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

#### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Zone Industrielle Dijon-Longvic - Cession d'un terrain par promesse synallagmatique de vente à la société "PROUDREED"**

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a procédé en 2006, à l'acquisition au groupe IFF, de plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale d'environ 5 ha, situées en zone d'activités de Dijon-Longvic.

La société « PROUDREED », promoteur investisseur qui vient de réaliser deux opérations dans le Grand Besançon avec sa filiale Idéapark, souhaite implanter un village d'entreprises sur cette zone et a sollicité du Grand Dijon l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 15 944 m<sup>2</sup>, située allée du 22 janvier 1993 à Longvic.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la recherche de nouvelles implantations développant des activités et des services complémentaires à celles existantes sur la zone industrielle.

Compte-tenu de l'intérêt de cette opération, de la servitude d'urbanisme grevant partiellement le tènement imposant une marge de recul de 35 m par rapport à la voie ferrée, et de l'emplacement en retrait du boulevard Eiffel, ne bénéficiant pas d'une visibilité commerciale par rapport aux principaux axes de communication, il est proposé de céder à la société « PROUDREED », avec faculté de substitution, un tènement foncier, cadastré section BV n°53 et 54p, moyennant le prix de 30 € HT le m<sup>2</sup>, inférieur à l'évaluation de France Domaine, qui estime la valeur du bien à 35 € HT le m<sup>2</sup>.

Cette cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées notamment à l'obtention de trois permis de construire.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la cession au profit de la société « PROUDREED », 7, rue Amiral d'Estaing – 75116 Paris, d'un tènement foncier situé sur la commune de Longvic – allée du 22 janvier 1993 en zone industrielle de Dijon-Longvic, d'une superficie d'environ 15 944 m<sup>2</sup>, cadastré section BV n°53 et 54p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 30 € HT le m<sup>2</sup> ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 77  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATIONS*